



# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 03 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 031-213100662-20240403-DL2024\_30-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 03 avril 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 21 mars 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

## Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aïli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET, conseillers(ères) municipaux.

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ à Monsieur Ludovic DARENGOSSE.

## Absents excusés :

Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Émilie PEZET.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ESTRYPEAU.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blàndine COURDY, Cabinet du Maire, Madame Céline RODRIGUEZ, Directrice financière, Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques et Monsieur Philippe HABONNEL, Conseiller aux décideurs locaux, Direction régionale des finances publiques d'Occitanie.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 19
- Nombre de conseillers représentés : 3

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

**2024-30 FINANCES : Subvention d'équilibre pour l'année 2024 au Budget annexe  
Centre communal d'action sociale**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**ADOPTE**

Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

29, Place du Souvenir, 31660 BESSIÈRES - Tél. 05 61 84 55 55 Fax : 05 61 84 55 56 Email : [mairie@bessieres.fr](mailto:mairie@bessieres.fr) [www.bessieres.fr](http://www.bessieres.fr)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Budget communal peut verser une subvention d'équilibre au budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) afin de mener à bien les projets.

Il ajoute que cette subvention d'équilibre doit au moins couvrir le déficit de l'année.

Le Compte administratif 2023 du CCAS faisant apparaître un déficit provisoire de 26 535.41 €, la commune propose donc de verser une subvention de 26 600 € au profit du CCAS. Une enveloppe de 90 000 € étant toutefois provisionnée au chapitre 65 du Budget principal pour équilibrer le budget du CCAS, une subvention complémentaire pourra être versée si les projets du CCAS le nécessitent.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 26 600 € au profit du CCAS ;
- **PREND NOTE** qu'une subvention complémentaire pourra être versée si nécessaire ;
- **INSCRIT** la dépense aux chapitre et article correspondants ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 12/04/2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 12/04/2024